

Rapporteur : **Madame Evelyne AZIHARI**

OBJET : Travaux de création des infrastructures dans le cadre du projet de sécurisation de la ressource en eau – autorisation de programme et crédits de paiement

Mesdames, Messieurs,

L'adduction en eau potable de la commune de Châtellerault est actuellement constituée par une prise d'eau unique dans la Vienne. Cette prise d'eau est située à 300 mètres en amont du barrage EDF situé près de la Manufacture ; elle permet un prélèvement direct dans la rivière et dessert l'usine d'eau potable située rue Jules Duvau.

Cette ressource est considérée comme vulnérable puisqu'en cas de pollution de la rivière, la commune ne pourrait plus s'approvisionner. L'eau disponible dans les châteaux d'eau ne permettrait d'assurer qu'une autonomie de desserte de l'ordre d'une journée.

Consciente de la vulnérabilité de sa filière de production d'eau potable et dans le but de garantir la sécurité de son alimentation, la commune de Châtellerault a retenu la stratégie consistant à :

- substituer sa prise d'eau actuelle par une nouvelle prise d'eau à créer sur la Vienne à l'amont de sa confluence avec le Clain,*
- poser une conduite d'eau brute entre la future prise d'eau et l'usine des eaux,*
- créer un bassin de temporisation et un bassin de stockage d'eau brute,*
- mettre en place deux stations d'alerte.*

Suite à la sollicitation par la commune de Monsieur le Préfet, l'hydrogéologue agréé a défini les périmètres de protection de la nouvelle prise d'eau en Vienne dans un rapport en date du 14 janvier 2012.

Les travaux de pose de la conduite d'eau brute étant réalisés, un marché de travaux relatifs aux infrastructures à mettre en place a été passé pour un montant de 3 922 530 € HT soit 4 691 345,88 € TTC (marché à procédure adaptée) dont la réalisation est prévue de 2013 à 2015.

Il est proposé au conseil municipal de créer une autorisation de programme à hauteur du montant présenté ; les crédits de paiement étant inscrits sur les exercices 2013 / 2014 / 2015 du budget annexe de l'eau potable sur l'imputation 2315/P1026/3510.

* * * * *

VU le code des marchés publics,

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU la délibération n° 21 du conseil municipal du 8 juillet 2010 validant le scénario planifié de sécurisation de l'adduction en eau potable de la Commune de Châtellerault et autorisant le maire ou son représentant à signer les marchés,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser les travaux de création des infrastructures permettant de finaliser le projet de sécurisation de la ressource en eau

CONSIDERANT l'opportunité de créer une autorisation de programme destinée à répartir sur plusieurs exercices comptables les différentes dépenses de cette opération,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de créer une autorisation de programme d'un montant de 3 922 530 € HT pour financer la création des infrastructures dans le cadre du projet de sécurisation de la ressource en eau.

Les crédits de paiements seront inscrits au budget annexe de l'eau potable selon le calendrier suivant :

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Total
Dépenses				
Travaux de création des infrastructures	1 322 530 €	1 300 000 €	1 300 000 €	3 922 530 €
Recettes				
Avance de l'agence de l'eau à taux 0	578 000 €	346 800 €	231 200 €	1 156 000 €
Subventions de l'agence de l'eau	204 900 €	289 000 €	189 100 €	683 000 €
Subventions du département		200 000 €		200 000 €
Autofinancement ou emprunt	539 630 €	464 200 €	879 700 €	1 883 350 €

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous-préfecture, le
Publié au siège de la mairie, le

n°

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER